



Assemblée générale

Documents officiels

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

290^e séance

Vendredi 25 novembre 2005, à 11 heures
New York

Président : M. Badji (Sénégal)

La séance est ouverte à 11 h 15.

Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien

Le Président : Le Comité tient aujourd'hui une séance solennelle pour commémorer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, conformément aux dispositions de la résolution 32/40 B de l'Assemblée générale, en date du 2 décembre 1977.

J'ai l'insigne honneur et le grand plaisir de souhaiter une chaleureuse bienvenue à S. E. M. Jan Eliasson, Président de l'Assemblée générale, à S. E. M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, à S. E. M. Andrey Denisov, Président du Conseil de sécurité. Je voudrais aussi faire une mention spéciale de la présence parmi nous de S. E. M. Nasser Al-Kidwa, Ministre des affaires étrangères de l'Autorité palestinienne, à qui nous adressons nos salutations respectueuses. Je remercie également S. E. M. Mohd. Radzi Abdul Rahman, Représentant permanent suppléant de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies, représentant le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, et S. E. M. Tuliameni Kalomoh, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, d'avoir rehaussé de leur présence cette cérémonie.

À vous tous ici présents, représentants des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et des organisations de la société civile, et aux chers invités, j'exprime toute la reconnaissance du Comité d'avoir répondu si spontanément à notre invitation. Votre présence massive honore le Comité. Elle est surtout l'expression de votre attachement à la promotion et à la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien.

J'invite à présent les participants à se lever et à observer une minute de silence à la mémoire de tous ceux qui ont donné leur vie pour la cause du peuple palestinien et le rétablissement de la paix entre Israéliens et Palestiniens.

Les membres du Comité observent une minute de silence.

Le Président : Je voudrais maintenant faire une déclaration au nom du Comité.

C'est la conscience et la conviction d'avoir une responsabilité commune sur la question de Palestine qui nous valent de nous réunir aujourd'hui, en ce 29 novembre 2005, pour commémorer, comme chaque année, la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

Vous êtes venus nombreux répondre à l'invitation du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et vous rallier ainsi autour de la juste cause de ce peuple qui cherche depuis si

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.

longtemps, au prix de lourds sacrifices, à réaliser ses droits à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté nationales. Je vous remercie tous pour votre geste spontané, qui est l'expression de votre attachement à la paix et à la réconciliation en Palestine et dans la région du Moyen-Orient si chères à l'humanité tout entière.

La célébration de cette Journée commémorative coïncide cette année avec le trentième anniversaire de la création, par la résolution 3376 (XXX) du 10 novembre 1975 de l'Assemblée générale des Nations Unies, du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Cet anniversaire n'a eu rien de joyeux. Il a été simplement l'occasion, pour le Comité, de se remémorer toutes ces années d'efforts au cours desquelles la communauté internationale et les parties intéressées sont restées impuissantes devant les nombreux obstacles qui se dressent sur la voie de la recherche d'une solution négociée, globale, juste et durable de la question de Palestine. Notre réunion d'aujourd'hui nous permet d'exprimer une fois de plus notre volonté inébranlable d'aller de l'avant et de progresser de manière résolue vers un règlement équitable en Palestine.

La Journée de solidarité nous rappelle également que le conflit israélo-palestinien ne pourra trouver de solution définitive que lorsque le peuple palestinien exercera les droits inaliénables que l'Assemblée générale a définis en 1974, et qui sont le droit à l'autodétermination sans ingérence extérieure, le droit à l'indépendance et à la souveraineté nationales et le droit des Palestiniens de retrouver les foyers et les biens dont ils ont été dépossédés et éloignés.

L'occupation de la terre palestinienne et l'attitude de la puissance occupante qui, en fin de compte, refuse de lever son emprise sur le territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, rendent plus difficiles encore les efforts que font la communauté internationale et les parties au conflit, Israël et la Palestine, pour parvenir à une solution juste, c'est-à-dire concrétiser l'idéal de deux États vivant côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

Cette année, il y a eu encore des événements encourageants et un rapprochement entre Israéliens et Palestiniens, contredits hélas par la poursuite des politiques illégales de la puissance occupante et par une recrudescence des violences, provoquée par le

cycle infernal des attaques meurtrières et des représailles aveugles.

La disparition, il y a plus d'un an, du dirigeant national que fut Yasser Arafat a mis le peuple palestinien et ses institutions dans une situation réellement difficile à surmonter. Elle a marqué cependant le départ d'une transition pacifique, démocratique et responsable et, après un scrutin transparent, juste et loyal, M. Mahmoud Abbas a été élu à la présidence de l'Autorité palestinienne. Peu après, s'est tenu à Charm el-Cheikh le premier sommet organisé depuis longtemps entre le Premier Ministre israélien, M. Ariel Sharon, et le Président de l'Autorité palestinienne, M. Mahmoud Abbas. Les engagements pris par les deux parties ont ouvert la voie à la reprise du processus politique.

En septembre dernier, le Comité s'est réjoui du retrait d'Israël de la bande de Gaza et de quatre colonies du nord de la Cisjordanie, évolution qui aurait pu favoriser la relance des négociations, conformément à la Feuille de route, et la réactivation d'un processus politique longtemps dans l'impasse. Cela dit, il faut rappeler qu'en ce moment même, Israël impose toujours son autorité sur les frontières de la bande de Gaza, y compris sur ses eaux territoriales et son espace aérien, et qu'il contrôle le mouvement des personnes et des biens en Cisjordanie, empêchant ainsi tout développement économique véritable dans le territoire palestinien qu'il continue d'occuper.

D'autre part, la situation reste préoccupante en Cisjordanie. Dans cette partie du territoire palestinien occupé, Israël a accéléré cette année l'expansion de ses colonies qui n'ont pas épargné Jérusalem-Est et, sans se préoccuper de l'opinion internationale, poursuit la construction du mur illégalement érigé sur les terres palestiniennes occupées. À la création de ces nouvelles situations de fait sur le terrain est venue s'ajouter une autre complication liée à l'annonce du projet de développement d'autres colonies en Cisjordanie, notamment à Jérusalem-Est et autour de la Ville sainte. Tous ces agissements contreviennent aux obligations que la Feuille de route impose à Israël et sont contraires au droit international et à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice du 9 juillet 2004.

Plus récemment, le Comité a perçu comme un signe d'encouragement l'action plus soutenue que la communauté internationale a engagée pour relancer la mise en oeuvre des mesures prévues par la Feuille de

route et faciliter le dialogue entre les parties. Les donateurs internationaux ont annoncé le versement de montants substantiels pour reconstruire la bande de Gaza après le retrait israélien. L'Union européenne, pour sa part, se déclare disposée à s'interposer en tiers au terminal de Rafah, entre la bande de Gaza et l'Égypte. Nous espérons que les deux parties collaboreront sans réserve avec le Quatuor et les autres bonnes volontés.

De son côté, l'Organisation des Nations Unies devrait continuer d'assumer la responsabilité qui est la sienne sur la question de Palestine, jusqu'à ce que ce problème soit résolu dans tous ses aspects. Car c'est en fin de compte l'application des résolutions de l'ONU, notamment les résolutions 212 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité, qui conditionne la solution définitive, celle de deux États définis par les frontières de 1967 et la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien.

Notre Comité, seul organe intergouvernemental des Nations Unies qui s'occupe exclusivement des aspects politiques de la question de Palestine, ne ménagera aucun effort dans le strict respect de son mandat, pour aider le peuple palestinien à réaliser ses droits et son aspiration à disposer de son propre État indépendant et souverain. Le Comité est déterminé à poursuivre l'accomplissement du mandat que lui a confié l'Assemblée générale pour le bien du peuple palestinien. Dans ce cadre, il continuera de mener ses activités d'éveil des consciences et de mobilisation de l'opinion internationale, tant que la question de Palestine ne sera pas résolue dans le sens de la légitimité internationale.

La ferme volonté qui nous anime tous de résoudre la question de Palestine et l'engagement résolu du Quatuor, des autres Gouvernements, des organismes des Nations Unies, des institutions internationales, des organismes intergouvernementaux et des organisations et associations de la société civile, sans compter le dévouement des personnes privées, devraient concourir à la création de ce vaste consensus sans lequel il sera impossible d'instaurer au Moyen-Orient une paix générale, juste et durable. Je réaffirme ici le soutien du Comité à cette noble cause. Nous sommes déterminés à continuer d'œuvrer aux côtés de tous les États Membres, des organisations internationales et de tous les acteurs de la société civile.

Je profite de l'occasion que m'offre cette réunion solennelle pour exprimer la profonde gratitude du Comité au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Kofi Annan, qui n'a jamais cessé de soutenir nos activités et qui s'efforce inlassablement de relancer le processus de paix. Son engagement pour la paix en Palestine et dans le monde est bien connu de tous, et nous lui en sommes extrêmement reconnaissants. Je remercie également le Président de l'Assemblée générale et le Président du Conseil de sécurité pour le vif intérêt qu'ils portent aux travaux du Comité et pour leur engagement dans la recherche de solutions aux problèmes du Moyen-Orient.

Nous apprécions beaucoup la participation à cette cérémonie d'un grand nombre d'ambassadeurs qui ont tenu à représenter leurs gouvernements. Les nombreux messages reçus de la part de plusieurs chefs d'État et de gouvernement des pays Membres de l'ONU ont été pour nous une source d'inspiration et, pour le peuple palestinien, un réconfort et un soutien précieux dans la lutte pour recouvrer l'indépendance et la souveraineté nationales.

C'est aussi un plaisir pour nous d'accueillir les représentants de nos partenaires traditionnels : le Mouvement des non alignés, l'Union africaine, l'Organisation de la Conférence islamique et la Ligue des États arabes, dont le soutien indéfectible n'a jamais fait défaut. Je tiens à les remercier pour leur participation de qualité à cette Journée commémorative et pour leur contribution décisive aux travaux du Comité.

Je saisis enfin cette opportunité pour exprimer la gratitude du Comité au personnel dévoué des organisations, organismes, fonds et programmes des Nations Unies et aux responsables des nombreuses organisations et associations de la société civile qui contribuent à améliorer la vie quotidienne des Palestiniens du territoire occupé.

Pour terminer, je lance encore une fois un vibrant appel à tous – représentants d'États Membres, d'organisations intergouvernementales et des associations de la société civile – pour que nous redoublions d'efforts en vue d'un règlement global, juste et durable de la question de Palestine.

J'ai à présent l'honneur de donner la parole au Président de l'Assemblée générale, S. E. M. Jan Eliasson.

M. Eliasson (Président de l'Assemblée générale) (*parle en anglais*) : Je suis honoré et reconnaissant d'avoir été invité à prendre la parole à cette séance en qualité de Président de l'Assemblée générale. Nous sommes réunis ici à l'ONU pour commémorer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, comme nous le faisons chaque année depuis la fin des années 70, moment auquel l'Assemblée générale a décidé de créer le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Nous continuons de commémorer cette journée afin d'appuyer le processus de paix au Moyen-Orient et de mobiliser l'aide internationale en faveur du peuple palestinien.

L'an dernier, par sa résolution 59/31, l'Assemblée générale a rappelé les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et salué l'affirmation par le Conseil de sécurité de la vision d'une région où deux États, Israël et Palestine, vivent côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Nous avons également réaffirmé la responsabilité permanente de l'ONU en ce qui concerne la question de Palestine tant que celle-ci n'aura pas été réglée sous tous ses aspects conformément au droit international. Je vous félicite, Monsieur le Président, pour ce que vous et votre Comité avez fait pour nous rappeler cette solennelle et sérieuse responsabilité.

Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier tous les Gouvernements, organisations régionales, organismes des Nations Unies, organisations non gouvernementales et toutes les personnes qui ont inlassablement œuvré et se sont dévoués en vue de parvenir à une paix durable et à instaurer la sécurité au Moyen-Orient et de fournir une aide humanitaire et économique au peuple palestinien.

Comme nous le savons tous, ces 30 dernières années ont été tourmentées et difficiles pour la région et pour ses habitants. Le progrès sur le plan politique a été lent, voire inexistant. Les relations entre Palestiniens et Israéliens ont été marquées par des images et une réalité de violence et de souffrances humaines. Le manque de confiance a imprégné cette relation cruciale.

Sur cette sombre toile de fond, il est encourageant de constater les progrès réalisés cette année. Le peuple palestinien a donné la preuve de son attachement à la démocratie lors des élections présidentielles tenues en janvier. La communauté

internationale s'est félicitée du retrait israélien et du démantèlement des colonies de peuplement dans la bande de Gaza et dans certaines parties du nord de la Cisjordanie à la fin de l'été. La semaine dernière, le 25 novembre, à la suite d'un accord conclu entre les deux parties sur la circulation et l'accès, le Président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, a officiellement rouvert la voie de passage de la bande de Gaza à la frontière avec l'Égypte, donnant ainsi aux Palestiniens le contrôle de l'une de leurs frontières pour la première fois de leur histoire. Je pense que nous sommes tous conscients de l'importance historique de cet événement. Une mesure importante a donc été prise pour réaliser la vision d'un futur État palestinien.

Il faut louer tous ceux qui ont rendu cela possible grâce à des négociations laborieuses et complexes et à leurs efforts persistants et tenaces. Les parties sont encouragées à poursuivre leur coopération sur les questions en suspens relatives au désengagement, avec l'appui, une fois encore, de la communauté internationale.

Palestiniens et Israéliens doivent à présent consolider les acquis et intensifier l'élan sur la voie du règlement pacifique du conflit israélo-palestinien. La Feuille de route, appuyée par le Quatuor, constitue une base solide pour la poursuite des efforts en faveur de la paix. La communauté internationale doit s'attacher plus énergiquement à aider les parties à mettre fin à un conflit qui tourmente depuis bien trop longtemps la région et ses peuples. Il est capital que désormais Palestiniens et Israéliens coopèrent dans toute la mesure possible. Il ne faut pas que soient menées des actions qui risquent d'aggraver la situation et d'accroître les suspicions ou la méfiance. La violence et les actes de terreur doivent cesser. L'espoir et le sentiment de suivre la bonne direction doivent être redonnés aux peuples palestinien et israélien.

Entre-temps, tout doit être fait pour alléger les épreuves quotidiennes du peuple palestinien. L'accès et la mobilité sont essentiels pour remédier au chômage et à la pauvreté. L'assistance internationale doit porter sur les programmes de renforcement des capacités dans le cadre de la stratégie de développement d'un futur État palestinien.

Espérons et soyons résolus à faire en sorte qu'avec le plein appui de l'ONU et de la communauté mondiale, le processus de paix soit redynamisé pour

qu'enfin nous puissions voir la fin à des décennies d'affrontement et de conflit israélo-palestiniens. Tant les Palestiniens que les Israéliens en ont assez du désespoir et de la perte de vies humaines. Ils méritent un avenir de paix et de sécurité, caractérisé par des relations de bon voisinage. Redoublons tous d'efforts pour que cela se produise. Ceci est dans l'intérêt des parties, de la région, et dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président : Monsieur le Président de l'Assemblée générale, je vous remercie pour cette importante déclaration qui, pour le Comité, est une source d'inspiration et d'encouragement.

J'ai à présent l'honneur de donner la parole à S. E. M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies.

Le Secrétaire général (parle en anglais) : Je remercie le Comité pour m'avoir invité cette année à la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Depuis 30 ans, le Comité accomplit son travail important de promotion des droits inaliénables du peuple palestinien en appuyant la recherche de la paix au Moyen-Orient. Nous n'avons toujours pas réussi à apporter une solution à ce conflit vieux de plusieurs décennies. Les Palestiniens attendent toujours la naissance de leur État. Les Israéliens ne se sentent toujours pas en sécurité dans leur.

Le retrait d'Israël de la bande de Gaza et le calme que les Palestiniens ont réussi à maintenir pendant cette période ont fait espérer une relance du processus politique. Toutefois, la nouvelle flambée de violence qui a suivi a porté un coup sérieux à la coordination qui commençait à s'instaurer entre les parties, et a réveillé les sentiments de frustration et de déception.

L'accord intervenu, il y a deux semaines, qui prévoit l'ouverture du poste frontière de Rafah, l'amélioration de la circulation entre Gaza et la Cisjordanie et un allègement des bouclages à l'intérieur de la Cisjordanie, offre une nouvelle chance de réelle coopération entre les parties et devrait améliorer de façon tangible la vie des gens ordinaires – en particulier des Palestiniens, dont l'économie a terriblement souffert et qui ont connu de graves problèmes humanitaires suite aux événements de ces dernières années.

J'engage vivement les dirigeants palestiniens et israéliens à travailler ensemble, et à collaborer avec l'Envoyé spécial du Quatuor, M. James Wolfensohn, ainsi qu'avec le Quatuor lui-même, pour faire en sorte que l'accord soit appliqué intégralement et dans les délais prévus. L'action des parties viendra renforcer l'assistance que continuent d'apporter les donateurs internationaux en vue d'alléger les souffrances des populations et de revitaliser l'économie palestinienne.

Palestiniens et Israéliens vont bientôt se rendre aux urnes et participer à des élections qui auront d'importantes répercussions sur l'avenir du processus de paix. La période de campagne électorale ne doit toutefois pas dispenser les parties de déployer les efforts indispensables à l'instauration d'un climat de confiance mutuelle et à l'application intégrale des accords de Charm el-Cheikh.

En outre, pour que le retrait entraîne des avancées sur des questions plus vastes, il est essentiel que les parties s'acquittent de leurs obligations en vertu de la Feuille de route, qu'ils ont acceptée et qui a été approuvée par le Conseil de sécurité.

Les Palestiniens doivent avoir l'assurance que la viabilité future d'un État palestinien ne sera pas compromise par l'expansion des colonies et la construction d'une barrière. Les Israéliens doivent avoir l'assurance que leur sécurité ne sera pas menacée par le manque d'action décisive face au terrorisme.

Je tiens donc à réaffirmer l'appel lancé récemment par le Quatuor sur la nécessité pour les parties de déployer en parallèle des efforts renouvelés en vue de s'acquitter de leurs obligations en vertu de la Feuille de route, qui comprennent des mesures clairement définies dans les domaines de la sécurité, du renforcement des institutions palestiniennes, de l'action humanitaire, de la société civile et des implantations.

L'exécution de ces obligations est le moyen qui permettra d'atteindre l'objectif partagé d'une Palestine souveraine, unifiée et démocratique, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité.

Pour ma part, je reste fermement attaché aux efforts en vue d'un règlement global, juste et durable de la question de Palestine, fondé sur les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002), 1515 (2003) du Conseil de sécurité et sur le principe « terre contre paix ».

Travaillons donc tous ensemble pour aider les Palestiniens à exercer leurs droits inaliénables et répondre à leur aspiration de vivre dans la paix et la prospérité dans un État palestinien souverain et indépendant.

Le Président : Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Secrétaire général, pour cette adresse pleine de sagesse et qui exprime bien la détermination de l'Organisation des Nations Unies à poursuivre ses efforts pour un règlement global, juste et durable de la question de Palestine. Le Comité vous est particulièrement reconnaissant pour votre constante sollicitude à son endroit et pour la part prépondérante qui est la vôtre dans les efforts de recherche de la paix et de la réconciliation entre Palestiniens et Israéliens et entre tous les peuples de la région du Moyen-Orient.

J'ai le plaisir de donner à présent la parole au Président du Conseil de sécurité, S. E. M. Andrey Denisov.

M. Denisov (Fédération de Russie), Président du Conseil de sécurité (*parle en russe*) : Cette année a été marquée par des mesures importantes visant à réaliser des progrès dans le processus de paix au Moyen-Orient, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

L'une de ces avancées a été le retrait d'Israël de la bande de Gaza et d'une partie de en Cisjordanie. Il va permettre de réaliser des progrès, conformément à la Feuille de route, vers l'objectif ultime de parvenir à deux États, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

Le Conseil de sécurité appuie sans réserve les activités du Quatuor et préconise la poursuite du dialogue entre l'Autorité palestinienne et Israël. Il va de soi que les progrès dans ce dialogue dépendent de plusieurs facteurs, notamment des mesures de confiance prises par les deux parties. Des mesures efficaces doivent impérativement être prises par l'Autorité palestinienne pour faire cesser les activités terroristes sur le territoire placé sous son contrôle et pour y rétablir solidement l'ordre. Parallèlement nous devons insister sur la nécessité qu'Israël cesse toute activité d'expansion des colonies de peuplement et démantèle les colonies de peuplement avancées. Bien entendu, la préoccupation légitime de la partie israélienne d'assurer sa propre sécurité doit être prise en compte.

Il convient aussi de souligner que sans une amélioration tangible des conditions de la vie quotidienne des Palestiniens dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, l'espoir qui est désormais apparu dans les territoires palestiniens pourrait bien se transformer en désillusion, que les forces extrémistes ne manqueront pas d'exploiter. Dans ce contexte, garantir la liberté de circulation des citoyens et des biens palestiniens, leurs échanges avec le monde extérieur et le strict respect par les parties de principe de retenue vis-à-vis de toute action qui pourrait préjuger du résultat des négociations sur le statut final devrait permettre de progresser sur la voie du règlement politique à long terme.

À cet égard, le Conseil de sécurité se félicite de l'accord intervenu entre le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne, le 15 novembre 2005, sur la circulation et l'accès et des principes convenus concernant le point de passage de Rafah. Il appelle les parties à prendre des mesures immédiates pour appliquer les dispositions de ces deux accords, conformément au calendrier qu'ils prévoient. Le Conseil de sécurité appuie pleinement la tenue par les Palestiniens d'élections législatives libres, justes et transparentes en janvier prochain.

Pour terminer, je voudrais dire que le Conseil de sécurité estime de manière unanime que la communauté internationale doit prendre des mesures concrètes pour veiller à ce que les extrémistes ne réduisent pas à néant les changements positifs intervenus dans le règlement de la question israélo-palestinienne. Ces changements doivent permettre la reprise de la mise en œuvre des dispositions de la Feuille de route et de la marche vers l'objectif final, à avoir la paix et la sécurité pour Israël comme pour la Palestine, en tant qu'État indépendant.

Le Président : Je voudrais remercier le Président du Conseil de sécurité, S. E. M. Andrey Denisov, pour son importante déclaration. J'ai le plaisir à présent de donner la parole à l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Riyadh Mansour, qui donnera lecture du message du Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine et Président de l'Autorité palestinienne, S. E. M. Mahmoud Abbas.

M. Mansour (Palestine) (*parle en arabe*) : La délégation palestinienne voudrait vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que le Comité pour

l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, d'avoir organisé cette commémoration annuelle de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. J'ai grand plaisir en cette occasion à lire un message de S. E. le Président Mahmoud Abbas, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine et Président de l'Autorité palestinienne.

« Nous nous retrouvons aujourd'hui avec tous les défenseurs de la légitimité internationale et des principes de justice et de paix pour commémorer ensemble la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, pour réaffirmer nos droits inaliénables à la liberté et à l'indépendance et pour rejeter les politiques d'injustice, de domination et d'occupation. Chaque année, à l'occasion de cette journée, le peuple palestinien reçoit un message du monde entier dans lequel il lui réaffirme qu'il n'est pas seul dans sa lutte pour réaliser ses droits légitimes, qui sont garantis par la légitimité internationale et soutenus par tous ceux qui représentent la conscience du monde, qui croient et défendent ces principes et ces droits nobles et qui insistent pour qu'il soit mis fin à l'injustice historique et aux souffrances dont est victime le peuple palestinien.

À cette occasion, je voudrais exprimer ma gratitude et mes sincères remerciements au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, et à M. Paul Badji ainsi qu'à ses respectés collègues, les membres du bureau et l'ensemble des membres du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, pour les efforts sincères qu'ils déploient afin de promouvoir la réalisation des droits du peuple palestinien.

Notre cause a rencontré de nombreuses difficultés et connu d'importants changements depuis ce jour de 1977 où l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé le 29 novembre Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Depuis, le processus de paix a été lancé à la Conférence de Madrid, ce qui a conduit à la signature de la déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie et a ravivé les espoirs de notre peuple et de tous les peuples de la région de voir s'instaurer la paix et la stabilité. Pendant ces années, le peuple

palestinien a poursuivi sa lutte juste pour parvenir à la liberté et à l'indépendance, et tous les États qui rejettent l'occupation, l'oppression et la persécution se sont retrouvés aux côtés du peuple palestinien pour l'appuyer. Ces États ont demandé à Israël, puissance occupante, de mettre fin à son occupation et de respecter les droits inaliénables du peuple palestinien, plus particulièrement son droit à l'autodétermination et à la création de son État indépendant sur le territoire occupé en 1967, avec Jérusalem Est pour capitale, et de trouver une solution juste et concertée au douloureux problème des réfugiés sur la base de la résolution 194 (III).

Cependant, le processus de paix, en dépit des modestes avancées enregistrées à ses débuts, a essuyé des multiples revers du fait de l'occupation et des mesures prises par Israël. Usant de divers prétextes et de fausses excuses, Israël refuse d'appliquer les résolutions du droit international et la Feuille de route et continue à priver le peuple palestinien de ses droits légitimes.

La séance, suspendue à midi, est reprise à 12 h 5.

Le Président : Nous allons poursuivre nos travaux en donnant l'occasion à certains responsables de donner lecture des messages qu'ils ont reçus.

Je voudrais donc sans tarder donner la parole à S. E. M. Mohd. Radzi Abdul Rahman, Représentant permanent suppléant de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui donnera lecture du message de S. E. M. Prasad Kariyawasam, Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres arabes des territoires occupés.

M. Mohd. Radzi (Malaisie) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, j'ai le plaisir de donner lecture d'un message du Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés. Le message est ainsi rédigé :

« En cette occasion solennelle commémorant de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, j'ai l'honneur de prendre la parole en qualité de

Président du Comité spécial chargé par l'Assemblée générale d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés. Aujourd'hui, à nouveau, à titre individuel et collectif, nous exprimons notre solidarité indéfectible avec le peuple palestinien.

À cette occasion, je souhaite informer le Comité aujourd'hui réuni qu'au début du mois, j'ai présenté à la Quatrième Commission de l'Assemblée générale le rapport du Comité spécial sur nos conclusions et observations au sujet de la situation des droits de l'homme dans les territoires occupés.

En dépit de quelques progrès enregistrés au lendemain du sommet de Charm el-Cheikh de février 2005 et du retrait des forces israéliennes de la bande de Gaza en août 2005, les dépositions de témoins devant le Comité spécial attestent clairement quelle est la situation catastrophique en matière de droits de l'homme dans les territoires occupés. Leurs récits décrivent la dureté de l'occupation militaire et les conséquences néfastes des barrages routiers et des nombreux points de contrôle.

En outre, les colonies de peuplement juives qui isolent ou divisent les villages palestiniens ont un effet néfaste sur tous les droits fondamentaux des Palestiniens. Nettoyage ethnique et expulsions arbitraires sont les termes utilisés par plusieurs témoins palestiniens pour décrire leur sort misérable. Une fois de plus, le Comité spécial n'a pas été autorisé par Israël à se rendre dans les territoires occupés pour y évaluer de première main la situation des droits de l'homme en Palestine. Cette restriction a également empêché tout échange de vues avec les autorités israéliennes compétentes.

Mais la situation en Palestine, tout comme le monde, a changé depuis la création du Comité spécial il y a 37 ans. Une nouvelle génération de dirigeants est apparue, et le dialogue et la coopération sont désormais préférés au monologue et à l'affrontement. Dans ce contexte, le Comité spécial est d'avis qu'Israël, après avoir refusé au Comité, pendant toutes ces années, l'accès aux territoires occupés, devrait reconsidérer les raisons de ce refus.

Pendant notre mission sur le terrain, du 25 juin au 9 juillet 2005, le Comité spécial s'est rendu en Égypte, en Jordanie et en Syrie et a rencontré au total 38 témoins de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. En Syrie, le Comité spécial a entendu le témoignage de huit personnes qui ont une connaissance directe et personnelle de la situation en matière des droits de l'homme dans le Golan syrien occupé.

Plus que jamais, le Comité spécial est convaincu que la construction du mur de séparation viole tous les droits des Palestiniens – non seulement pour ce qui est de la liberté de circulation, mais également les droits relatifs à un logement décent, à l'alimentation, à une vie sociale, à l'éducation et à la santé. Le mur nuit à l'identité nationale même des Palestiniens et à leurs revendications légitimes sur des territoires qui, il n'y a pas longtemps, étaient des terres adjacentes.

À cause du mur, les Palestiniens perdent le contrôle d'une ressource stratégique clef – l'eau – parce que les puits d'eau douce et les conduites d'eau sont détruits à grande échelle. Beaucoup de communautés rurales sont désormais contraintes de chercher d'autres sources en eau et souffrent souvent des effets néfastes de l'eau polluée et de systèmes inadéquats de traitement des eaux usées et d'assainissement.

Le mur affecte également l'approvisionnement en énergie. L'effet conjugué du mur, des incursions militaires, de la confiscation de terres en faveur des colons et des bouclages routiers ont empêché les compagnies d'électricité palestiniennes de fournir de l'énergie électrique de façon régulière ou de répondre aux besoins des clients qui se trouvent de l'autre côté du mur. En outre, beaucoup de Palestiniens à Jérusalem sont privés d'électricité parce que, leur affirme-t-on, leur maison aurait été construite illégalement.

Les femmes et les enfants paient un lourd tribut en raison des dures conditions de vie qui ne cessent d'affecter les Palestiniens, en général, au quotidien. La montée du chômage, associée aux diverses restrictions imposées à la liberté de circulation, y compris celles causées par le mur, ont empêché les Palestiniens d'avoir accès aux

installations sanitaires. Ces restrictions sont également à l'origine de l'insécurité alimentaire et d'une baisse des niveaux nutritionnels. Après l'achèvement du mur, on pense que seulement 39 % des Palestiniens auront accès à des installations sanitaires et que 120 000 enfants seront privés de vaccination.

Les programmes sanitaires de proximité ont dû être interrompus dans certaines zones à cause du mur et les dispensaires mobiles n'ont pas pu atteindre leurs patients.

Les femmes enceintes sont de plus en plus exposées, car elles ne peuvent pas avoir facilement accès aux dispensaires de soins de santé primaires et sont retenues aux points de contrôle sur le chemin de l'hôpital où elles vont accoucher.

Plusieurs témoins ont fait état d'agressions contre des enfants sur le chemin de l'école ainsi que de nombreuses entraves en raison des bouclages, des couvre-feux et des longues heures d'attente aux points de contrôle ou aux points de passage du mur. Cette tendance semble indiquer une pratique délibérée et croissante de la Puissance occupante d'empêcher une scolarité normale, en particulier pour l'enseignement supérieur. La plupart des étudiants ne peuvent pas s'inscrire ou se rendre dans les universités situées en dehors de leur lieu de résidence et parfois les enseignants ne peuvent pas se rendre régulièrement à leur lieu de travail. Les enseignants et les étudiants doivent franchir à pied les points de contrôle, avec les risques que cela comporte pour leur sécurité. La qualité de l'éducation pâtit aussi du fait que l'on est souvent contraint de recruter les enseignants dans les quartiers avoisinants, qui ne sont pas nécessairement les plus qualifiés. Aux yeux du Comité spécial, une éducation insuffisante compromettra l'acquisition de compétences et de qualités de chef par les jeunes Palestiniens dans les années à venir.

Le nombre de détenus augmente de nouveau, avec près de 1 500 Palestiniens qui seraient détenus dans les prisons israéliennes, dont 110 à 170 femmes et 300 à 330 mineurs. Plusieurs centaines de détenus sont en détention administrative pour des périodes qui sont

indéfiniment prolongées. Les prisonniers seraient soumis à des traitements dégradants et cruels, y compris la torture. La situation des femmes était déplorable, d'après plusieurs témoins, et les conditions de détention des mineurs n'étaient pas moins atroces. Des mineurs ont fait l'objet de diverses menaces, telles que la destruction de leur maison ou l'emprisonnement à vie, et ont été parfois confinés dans une cellule isolée.

Dans le Golan syrien occupé, Israël a également resserré son étai sur les ressources en eau. Les mines terrestres font toujours peser une menace sur la population du Golan syrien occupé, car elles seraient souvent posées à proximité des villages et des champs. L'enfouissement des déchets nucléaires israéliens se poursuit dans une zone proche de la frontière syrienne au voisinage du sommet de Jabal al-Sheikh. L'extension d'à peu près la moitié des colonies de peuplement existantes est prévue, et les citoyens du Golan syrien occupé se voient toujours privés de leurs pratiques culturelles traditionnelles.

Le Comité spécial observe avec consternation l'aggravation constante de la situation des droits de l'homme dans les territoires occupés et dans le Golan syrien occupé. On ne constate guère de confiance dans les perspectives de paix parmi les témoins, malgré plusieurs faits nouveaux survenus dans la région et certaines mesures prises par les autorités israéliennes à cet égard. Le Comité considère qu'il est crucial qu'Israël prenne des initiatives pour rétablir la confiance entre les communautés, se basant sur le fait qu'un règlement prévoyant deux États indépendants, Israël et la Palestine, vivant côte à côte deviendra bientôt une réalité tangible et qu'en conséquence les justes aspirations de toutes les communautés seront comblées.

Le Comité spécial espère sincèrement que l'évolution actuelle et les changements qui surviennent en Israël offriront une chance à saisir pour toutes les parties concernées et prépareront la voie à une paix juste et durable au Moyen-Orient. Le Comité spécial en appelle à cet égard aux autorités israéliennes pour qu'elles fassent preuve de retenue et prennent des mesures conformément aux obligations énoncées dans la Feuille de route, ce qui contribuera à améliorer la

situation des droits de l'homme du peuple palestinien. »

Le Président : Je remercie S. E. M. Mohd. Radzi Abdul Rahman pour cette importante déclaration au nom du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés.

J'ai à présent le plaisir de donner la parole au Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Hamidon Ali, qui donnera lecture du message du Premier Ministre de Malaisie, S. E. M. Dato'Seri Abdullah Ahmad Badawi, Président du Mouvement des pays non alignés.

M. Hamidon (Malaisie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de donner lecture d'un message de S. E. M. Abdullah Ahmad Badawi, Premier Ministre de Malaisie et Président du Mouvement des pays non alignés, à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, que nous célébrons aujourd'hui. Ce message est ainsi rédigé :

« À l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, j'ai l'honneur, au nom de la Malaisie et du Mouvement des pays non alignés, de transmettre nos salutations les plus chaleureuses à S. E. M. Mahmoud Abbas, Président de l'Autorité palestinienne, ainsi qu'à tous nos frères et soeurs palestiniens et de leur exprimer notre solidarité. Nous célébrons cette Journée de solidarité avec les Palestiniens, jour qui continue de témoigner de leur oppression et de leurs souffrances permanentes sous l'occupation israélienne.

En cette occasion solennelle, le Mouvement des pays non alignés réaffirme son appui constant et sans équivoque et sa solidarité de longue date avec le peuple palestinien et ses dirigeants dans leur lutte légitime et courageuse et dans leur longue quête pour la pleine réalisation de leurs droits inaliénables, afin de devenir maîtres de leur propre destinée et de vivre librement dans leur propre État de Palestine souverain et indépendant, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues et avec Jérusalem-Est pour capitale.

Pourtant, à l'heure où nous célébrons cette Journée internationale de solidarité, nous

continuons d'être témoins de violences, de morts et des souffrances infligées au peuple palestinien par Israël, Puissance occupante. Nous restons fermes dans notre condamnation des dures politiques et pratiques appliquées par Israël, ainsi que de son recours excessif et disproportionné à la force contre les Palestiniens, de la destruction des habitations, des biens de Palestiniens et des restrictions imposées à la liberté de circulation des personnes dans le territoire palestinien occupé. Nous demandons instamment à Israël, d'inverser la détérioration de la situation humanitaire et des conditions socioéconomiques dans le territoire palestinien occupé. Nous soulignons qu'il faut une détermination et une sincérité plus grandes dans la marche vers la paix.

Le Mouvement continue à être préoccupé par le manque de progrès réels dans la mise en œuvre de la Feuille de route, plus de deux ans après son adoption. Nous prenons note, toutefois, du récent accord obtenu grâce à la médiation des États-Unis pour permettre l'accès à la frontière entre Gaza et l'Égypte. Nous demandons sa pleine application le plus rapidement possible.

Nous demandons instamment aux États-Unis de maintenir l'élan pour garantir la pleine liberté à Gaza, dans le cadre des mesures visant à parvenir au règlement permanent du conflit israélo-palestinien. Si nous nous félicitons du retrait d'Israël de Gaza, le Mouvement insiste pour que la mesure soit considérée comme faisant partie de la Feuille de route, et non pas une en dehors d'elle, et qu'elle soit rapidement suivie de mesures similaires en Cisjordanie.

Nous voudrions également demander instamment aux dirigeants palestiniens de saisir l'occasion pour consolider les progrès réalisés jusqu'ici et garantir de nouveaux progrès dans la recherche de solutions à la question de Palestine.

À l'évidence, il faut d'urgence que la communauté internationale, en particulier le Quatuor, agisse pour assurer la pleine et rapide application de la Feuille de route avec sérieux et sincérité. Il est impératif que les nouveaux efforts déployés par le Quatuor pour sauver la Feuille de route soient renforcés afin d'en assurer la pleine et rapide application. Le Mouvement reste

convaincu que le Quatuor peut s'acquitter et s'acquittera de son rôle et de ses responsabilités à cet égard. Des mesures concrètes sur la voie de la paix sont importantes pour donner espoir en l'avenir aux Palestiniens, de crainte qu'ils ne succombent au désespoir et à l'abattement, avec toutes leurs conséquences négatives.

La poursuite de la construction par Israël du mur de séparation dans le territoire palestinien occupé n'a fait que rendre plus difficile le processus de paix, sapant et détruisant les fondements mêmes du dialogue politique entre les deux parties qui ont été si laborieusement posés par le Quatuor. En dépit de l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice en juillet 2004, Israël poursuit la construction du mur et l'expansion de ses colonies de peuplement dans les territoires palestiniens occupés, tout en continuant à s'emparer systématiquement de larges étendues de terre et de logements palestiniens à Jérusalem-Est.

Ces actes de provocation ne sont certainement pas favorables au processus de paix et soulèvent des questions quant aux intentions véritables d'Israël. Le Mouvement des pays non alignés exhorte tous les États Membres, en particulier Israël, à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir le respect de l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice et de la résolution ES-10/15 de l'Assemblée générale.

La communauté internationale ne saurait nier que toute nouvelle détérioration de la situation dans le territoire palestinien occupé serait préjudiciable à la cause de la paix dans l'ensemble de la région. La communauté internationale doit apporter son appui afin d'améliorer la situation, caractérisée par la méfiance et l'antipathie. Le moment est venu d'agir.

Le Gouvernement israélien ne peut continuer d'ignorer les différents accords auxquels sont parvenus les deux parties ou les médiateurs internationalement reconnus. Israël doit abandonner une stratégie de terreur en faveur d'un dialogue constructif et à un véritable engagement avec les Palestiniens. Il est clair que

la communauté internationale doit faire davantage pour manifester son appui à un juste règlement du conflit israélo-palestinien.

La communauté internationale a un rôle collectif à jouer s'agissant de trouver une solution à la question palestinienne. Nous devons tous travailler de concert pour faciliter l'instauration de la paix dans la région. Le Mouvement des pays non alignés et la Malaisie, en tant que Président, ont lancé plusieurs initiatives dans le cadre de leurs efforts continus en faveur de la question de Palestine. Elles comprennent notamment la tenue d'une réunion ministérielle annuelle du Comité du Mouvement des pays non alignés sur la Palestine, organisée en septembre dernier à New York, et des rencontres entre la délégation ministérielle du Mouvement sur la Palestine, les membres du Quatuor et les membres permanents du Conseil de sécurité.

Par ailleurs, consciente de la nécessité de promouvoir une campagne mondiale de soutien à la Palestine reposant sur le peuple et mobilisant la société civile, les organisations de la société civile malaisienne, sous le parrainage de Peace Malaysia, ont organisé avec succès, à Putrajaya en mars 2005, la Conférence mondiale de la société civile qui avait pour thème « La paix en Palestine » et à laquelle ont pris part les représentants des organisations de la société civile venus de nombreuses régions du monde, y compris Israël. La Conférence a décidé, entre autres, de créer un centre international de la société civile sur la Palestine pour le Sud, qui sera situé en Malaisie et qui servira de centre de liaison à la campagne mondiale de soutien de la société civile à la Palestine. Nous espérons que la campagne internationale réussira à mobiliser l'opinion publique internationale contre la poursuite de l'occupation israélienne et pour la création rapide d'un État palestinien souverain.

Enfin, au nom du Mouvement des pays non alignés et de la Malaisie, en sa qualité de Président, je voudrais réaffirmer, en cette très importante journée, notre ferme détermination d'œuvrer en faveur d'un règlement pacifique, juste, complet et durable de la question de Palestine sous tous ses aspects. Recevez l'assurance que le Mouvement des pays non alignés appuiera vigoureusement toutes les

initiatives et tous les efforts entrepris pour régler la question palestinienne, qui a toujours occupé une place prioritaire dans l'ordre du jour de notre Mouvement. Nous continuerons de coopérer avec la communauté internationale à cette fin. L'Organisation des Nations Unies, y compris l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, doit demeurer saisie de la question de Palestine jusqu'à ce qu'elle soit complètement réglée, sur la base de la Charte et des résolutions pertinentes de l'ONU, ainsi que sur la base du droit international et du droit international humanitaire. Nous attendons avec impatience le jour où la communauté internationale se joindra aux Palestiniens pour célébrer leur indépendance et la naissance de leur État. »

Le Président : Je remercie M. Mohd. Radzi de sa déclaration et le prie de bien vouloir faire part au Premier Ministre de la Malaisie, S. E. M. Dato' Seri Abdullah Ahmad Badawi, Président du Mouvement des pays non alignés, de nos sentiments respectueux de gratitude pour cet important message. Nous sommes très reconnaissants à la Malaisie des nombreuses initiatives qu'elle entreprend, à divers titres, en faveur du peuple palestinien et de la poursuite des activités du Comité.

J'ai à présent le plaisir de donner la parole à M. Abdullah Alsaidi, Représentant permanent du Yémen auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui donnera lecture de la déclaration de S. E. M. Abubakr Al-Qirbi, Ministre des affaires étrangères du Yémen et Président de la trente-deuxième session ministérielle de l'Organisation de la Conférence islamique.

M. Alsaidi (Yémen) (parle en arabe) : Je vais faire une déclaration au nom de l'Organisation de la Conférence islamique.

Aujourd'hui, nous commémorens la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Le peuple palestinien aspire à la liberté et à l'exercice de son droit à l'autodétermination, comme tous les autres peuples du monde.

À cette occasion, je voudrais exprimer la solidarité des membres de l'Organisation de la Conférence islamique avec le peuple palestinien dans sa lutte légitime pour la création d'un État indépendant, ayant Al-Qods Al-Charif pour capitale, et pour le retour des Palestiniens déplacés dans leurs foyers et sur leurs terres.

La réunion d'aujourd'hui constitue une réaffirmation de notre soutien à la justice et au droit international. Cette année, la commémoration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien se déroule sur une toile de fond encourageante pour la création de l'État palestinien. Le retrait des forces israéliennes de la bande de Gaza est l'un des fruits de la lutte légitime menée par le peuple palestinien, avec le soutien de la communauté internationale, pour accéder à son indépendance.

Cependant, bien qu'Israël ait évacué ses colonies de peuplement dans la bande de Gaza, il continue de resserrer son étau sur cette zone. Il continue de contrôler les ports palestiniens et l'espace aérien de la bande de Gaza. Il continue aussi son expansion des colonies de peuplement en Cisjordanie, afin d'accueillir les colons qui quittent les colonies de la bande de Gaza et de créer sur le terrain une situation politique de facto qui compliquera les négociations sur le statut final.

À cet égard, nous exprimons notre grave préoccupation face aux initiatives prises par Israël à Jérusalem Est, qui conduiront à isoler la ville sainte du reste des territoires palestiniens. Encercler la ville sainte par des colonies de peuplement mènera aussi au démembrement de la Cisjordanie, faisant ainsi du rêve d'un État palestinien viable un mirage pur et simple, à moins que la communauté internationale ne force Israël à respecter les dispositions du droit international, les résolutions pertinentes de l'ONU et l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice concernant le mur de séparation.

Nous exprimons également notre grave préoccupation devant les desseins des extrémistes israéliens concernant Al-Qods Al-Charif et, en particulier, la Mosquée Al-Aqsa. Empiéter sur les lieux saints de l'Islam ne contribuera pas à la paix ni à la stabilité pour les parties concernées. Nous nous tournons vers le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, ainsi que vers la communauté internationale tout entière pour qu'ils assument leurs responsabilités s'agissant de venir en aide à l'Autorité palestinienne et de lui permettre de reconstruire les infrastructures qui ont été détruites par Israël et de mettre fin au blocus des territoires palestiniens, ainsi qu'à la construction du mur de séparation, conformément à l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice.

À cet égard, nous voudrions réaffirmer l'importance cruciale de respecter intégralement des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, qui appellent Israël à se retirer des territoires arabes occupés en 1967. Nous réaffirmons l'importance fondamentale du respect des accords et des initiatives suivants, notamment l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route, qui prévoient toutes deux la création d'un État palestinien, avec Al-Qods Al-Charif pour capitale.

Enfin, nous souhaitons vous exprimer nos remerciements et notre gratitude, Monsieur le Président, pour votre rôle particulier et pour le rôle joué par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Nous espérons que le Comité continuera à s'acquitter de sa noble tâche, à savoir sensibiliser la communauté internationale à la grave injustice frappant le peuple palestinien, qui a perdu sa terre aujourd'hui occupée et a été déplacé de sa patrie.

Le Président : Je voudrais remercier M. Alsaïdi de son important message, prononcé, au nom de l'Organisation de la Conférence islamique.

Je donne maintenant la parole au Représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Aminu Bashir Wali, qui va donner lecture d'un message adressé au Comité par le Président de la République fédérale du Nigéria, M. Olusegun Obasanjo, en sa qualité de Président de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine.

M. Wali (Nigéria) (*parle en anglais*): J'ai l'honneur de donner lecture du message de M. Olusegun Obasanjo, Président de la République fédérale du Nigéria et Président en exercice de l'Union africaine, en cette Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

« À l'occasion de la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, je salue très chaleureusement, au nom de l'Union africaine, M. Mahmoud Abbas, Président du Bureau exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine et Président de l'Autorité palestinienne, et je tiens à exprimer notre solidarité avec le peuple palestinien.

Il convient également, en cette occasion particulière, de nous rappeler le premier

anniversaire de la disparition du grand dirigeant du peuple palestinien qu'était regretté le Président Yasser Arafat, qui a consacré toute sa vie à la quête de la liberté et de la dignité du peuple palestinien, objectif qui est resté au cœur des efforts du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien depuis sa création par la résolution 3376 (XXX) de l'Assemblée générale, adoptée en 1975.

Depuis l'instauration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, en 1977, l'Afrique s'est associée à d'autres membres de la communauté internationale pour réaffirmer, année après année, le droit du peuple palestinien à vivre dans la dignité et le respect, comme le proclame la Charte des Nations Unies. L'Afrique a manifesté un appui inébranlable à la cause du peuple palestinien, car nous avons la conviction que le peuple palestinien, comme tous les peuples, mérite de se voir accorder le droit internationalement reconnu à la liberté et à la dignité.

L'Afrique a donc suivi avec un vif intérêt l'évolution de la situation dans le processus en cours au Moyen-Orient. Nous considérons que la détresse actuelle du peuple palestinien constitue non seulement un rappel des occasions manquées, mais également un défi lancé aux membres de l'Organisation de traduire cette vision en réalité.

Les jalons importants que nous avons atteints au cours des années peuvent nous inciter à un certain optimisme, mais ne devraient pas nous inspirer une trop grande satisfaction. La communauté internationale ne doit pas laisser passer l'occasion propice qui se présente aujourd'hui de faire avancer la cause de la paix, du développement et de la sécurité dans la région. La situation au Moyen-Orient continue d'exiger les plus grands efforts de l'ensemble de la communauté internationale, en particulier des pays de la région. La paix ne sera réalisée que grâce à des compromis et à une reconnaissance mutuelle. Nous avons tous la responsabilité d'encourager les parties au conflit à cultiver des relations de bon voisinage, afin que, dans un esprit de concessions mutuelles, les intérêts des peuples de la région soient servis au mieux.

L'Afrique réaffirme sa conviction ancienne que la question palestinienne ne se réglera ni par des moyens militaires ni par la violence. La violence engendre la violence, laissant dans son sillage mort et destruction, chagrin et amertume, récriminations et vengeance. Le résultat, comme cela n'est hélas que trop clair, est un environnement encore plus éloigné de la paix.

L'Union africaine se félicite donc des efforts déployés récemment pour favoriser la paix entre Israël et l'Autorité palestinienne et salue le rétablissement de la confiance entre les dirigeants des deux pays. En effet, l'Afrique se félicite de l'accord mis au point dans le document de Charm el-Cheikh qui, entre autres choses, appelle à la cessation de la violence et représente un jalon majeur dans les efforts déployés pour remédier à la pénible situation du peuple palestinien, ainsi qu'à mettre en œuvre pacifiquement la Feuille de route.

Dans le même ordre d'idées, l'Afrique estime que l'évaluation récente des colonies de peuplement israéliennes de la bande de Gaza et de certaines parties du nord de la Cisjordanie, ainsi que le retrait des forces israéliennes de la bande de Gaza et l'ouverture du point de passage de Rafah par le Président de l'Autorité palestinienne, constituent des signes encourageants de paix. Ces mesures spécifiques devraient galvaniser l'action des parties en particulier et de la communauté internationale en général sur la voie d'une solution durable qui instaurera la paix dans l'ensemble de la région.

Consciente du fait que la Charte des Nations Unies confère la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales au Conseil de sécurité, l'Union africaine réaffirme son appui à l'application des résolutions existantes du Conseil et de la Feuille de route du Quatuor.

L'Afrique réaffirme également son appui à l'autodétermination du peuple palestinien. L'acceptation et la réalisation de la vision de deux États, vivant côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et définies, devraient renforcer la paix et la sécurité dans la région et permettre au peuple palestinien de jouir enfin des droits que

beaucoup d'entre nous considèrent comme acquis.

L'année prochaine, la commémoration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien devrait célébrer la création de la nation palestinienne. »

Le Président : Je remercie M. Aminu Bashir Wali de cet important message prononcé au nom de S. E. M. Olusegun Obasanjo, Président de la République fédérale du Nigéria et Président de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine. Je voudrais demander à M. Wali de bien vouloir transmettre au Président Obasanjo nos sentiments de respect et de gratitude pour cet important message qui traduit bien le soutien de l'Afrique à la cause du peuple palestinien.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Yahya Mahmassani, qui donnera lecture d'un message de M. Amre Moussa, Secrétaire général de la Ligue des États arabes.

M. Mahmassani (Ligue des États arabes) (*parle en arabe*) : Je tiens d'emblée à présenter les salutations et les sincères remerciements de M. Amre Moussa, Secrétaire général de la Ligue des États arabes et Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, et de tous ses membres, ainsi que de tous ceux qui prennent part à la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

« Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer l'importance que la Ligue des États arabes attache au rôle crucial que joue le Comité en faveur des droits légitimes du peuple palestinien dans les instances internationales et régionales.

Je souhaite également réaffirmer que nous continuerons à appuyer ce rôle jusqu'à ce que le peuple palestinien puisse réaliser ses aspirations, c'est-à-dire la création d'un État indépendant sur son propre territoire, avec Jérusalem-Est pour capitale, et jusqu'à ce qu'il retrouve l'intégralité ses droits face aux pressions exercés par le Gouvernement israélien pour mettre fin aux activités du Comité et d'autres comités des

Nations Unies qui traitent des questions palestiniennes.

Cette commémoration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien a lieu après le retrait unilatéral par Israël de la bande de Gaza et l'évacuation de certaines colonies de peuplement dans le nord de la Cisjordanie. Nous avons reconnu dans le retrait une mesure positive sur la bonne voie, mais nous espérons qu'il serait le début d'une nouvelle ère menant à un engagement politique actif pour la réalisation de la paix et le retrait total des territoires palestiniens occupés.

Cependant, ce que nous voyons sur le terrain dans la pratique, notamment l'expansion des colonies de peuplement, la construction du mur de séparation et la judaïsation de Jérusalem, n'est pas encourageant. Nous notons également qu'Israël continue de contrôler l'espace aérien et les eaux territoriales de la bande de Gaza, que les forces aériennes israéliennes cherchent maintes fois à assassiner des cadres palestiniens et à terroriser des civils pacifiques, tout en méprisant totalement les droits fondamentaux des détenus et prisonniers palestiniens. Toutes ces pratiques ont amoindri l'espoir et attisé les craintes.

Nous devons également rappeler l'importante déclaration de M. James Wolfensohn, Envoyé du Quatuor, qui contrôle le retrait israélien et la relance de l'économie palestinienne depuis octobre, à savoir qu'Israël agit toujours comme s'il ne s'était pas retiré de Gaza et continue de reporter toutes les décisions qui s'imposent.

Ces actes et l'absence de décisions sont clairement apparus, notamment pour ce qui est des problèmes posés par les points de contrôle. Comme nous l'avons vu, une solution n'a été trouvée qu'après de longues et dures négociations avec l'Égypte et d'autres États arabes, qui ont comporté la participation directe des États-Unis et de l'Union européenne.

La Ligue des États arabes réaffirme que le retrait unilatéral de la bande de Gaza devrait s'accompagner de mesures supplémentaires, afin que les progrès nécessaires soient réalisés et afin de créer un climat favorable à l'exécution des obligations énoncées dans les accords de Charm

el-Cheikh. Cela conduirait à la pleine application de toutes les dispositions de la Feuille de route. Toutefois, presque une année s'est écoulée et Israël n'a pas encore pris toutes les mesures prévues dans les délais fixés lors de la conclusion de ces accords.

Nous croyons donc à l'absolue nécessité d'une supervision internationale sérieuse, au moyen de mécanismes spécifiques afin de parvenir au règlement souhaité sur un indiscutable fondement de paix.

Le peuple palestinien a souffert de toutes les pratiques israéliennes qui violent les droits fondamentaux, au mépris du droit international humanitaire, ainsi que des obligations internationales et des responsabilités qui incombent à la puissance occupante. Les agressions dirigées contre les villes et villages palestiniens et leur invasion, s'ajoutant aux exécutions extrajudiciaires et aux punitions collectives résultant de l'occupation des territoires palestiniens, notamment leur siège et leur bouclage pour des périodes prolongées, ne font qu'aggraver la situation, malgré le fait que l'Autorité nationale palestinienne fait tout ce qu'elle peut pour engager des réformes dans tous les domaines.

La Ligue des États arabes – qui, à son sommet du Caire en 1996, a déclaré qu'une paix juste était une option stratégique – a également adopté l'Initiative de paix arabe au Sommet de Beyrouth en 2002, initiative historique par laquelle les États arabes se sont dits prêts à mettre un terme au conflit israélo-arabe. Ils se sont également montrés résolus à instaurer une paix juste, globale et durable dans la région si Israël se retire complètement des territoires palestiniens et arabes occupés en 1967, si un État palestinien indépendant est créé, avec Jérusalem-Est comme capitale, et si une solution juste est trouvée au problème des réfugiés palestiniens, sur la base de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Ce n'est qu'alors que les États arabes seront prêts à établir des relations normales avec Israël sur la base de la justice, du respect mutuel et de l'équité.

Aujourd'hui, la Ligue des États arabes est prête à faire tout son possible pour appuyer

l'Autorité nationale palestinienne et l'aider à préparer les conditions favorables à la relance du processus de paix, dans le cadre de la légitimité internationale s'agissant de la question de Palestine et du conflit israélo-arabe.

Nous voulons également exprimer notre attachement à l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice et à la résolution de l'Assemblée générale sur l'illégitimité du mur de séparation et la nécessité d'en cesser la construction et d'en détruire les parties déjà construites.

Enfin, nous jugeons bon de rappeler à la communauté internationale qu'une solution juste et durable de la question de Palestine n'est possible que si un État palestinien viable et indépendant, avec Jérusalem-Est comme capitale, est créé. C'est la condition préalable fondamentale de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans cette importante région du monde. Nous en appelons donc à la communauté internationale, représentée à l'ONU et au sein des autres organes internationaux concernés, pour qu'elle redouble d'efforts et assume la responsabilité qui lui incombe de préparer le terrain pour relancer le processus de paix dans la région et aider l'Autorité palestinienne dans ses efforts en vue de rétablir les droits nationaux légitimes du peuple palestinien, garantie fondamentale de la stabilité dans une région qui souffre depuis longtemps des effets de la guerre et de l'injustice. »

Le Président : Je remercie S. E. M. Mahmassani et le prie de bien vouloir transmettre au Secrétaire général de la Ligue des États arabes, S. E. M. Amre Moussa, les sincères remerciements du Comité pour son importante déclaration.

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole à M. Chris Doyle, Directeur du Council for the Advancement of Arab-British Understanding. Je suis particulièrement heureux de donner la parole à M. Doyle, qui fait cette déclaration au nom du Réseau international de coordination pour la Palestine, réseau international d'organisations de la société civile qui soutiennent activement le travail du Comité.

M. Doyle (Réseau international de coordination pour la Palestine) (*parle en anglais*) : Au nom du Réseau international de coordination pour la Palestine,

je voudrais présenter nos remerciements les plus sincères à l'Assemblée générale et au Comité pour l'appui qu'ils continuent à apporter à la question de Palestine et pour leur habitude d'y consacrer une journée chaque année.

Nous sommes aujourd'hui réunis ici pour marquer le jour où l'ONU a voté la partition de la Palestine, en 1947. Il est tragique de constater que, 58 ans plus tard, les conséquences de la partition sont toujours les mêmes : un conflit permanent, l'exil, l'occupation et l'absence d'un État. Le conflit a coûté cher à beaucoup. En fin de compte, s'il n'y a pas de processus de paix viable, il n'y aura jamais de gagnant, mais rien que des perdants et divers degrés de perte, à moins qu'un processus de paix viable ne s'engage.

Dans le monde entier, le sort du peuple palestinien et le processus de paix au Moyen-Orient, ou plutôt, pour être plus précis, l'absence de paix, ont suscité un énorme intérêt et de vives préoccupations. Il faut se concentrer davantage sur la paix, pas simplement sur le processus. Cela est un impératif vital non seulement pour les Israéliens et les Palestiniens, mais pour la région tout entière. Un conflit qui a duré plus de 100 ans doit prendre fin. Tant les Israéliens que les Palestiniens ont besoin de sécurité. Les Israéliens ont leur État; les Palestiniens ont besoin d'avoir le leur. À cet égard, nous nous félicitons de l'attachement du Président Bush à cet objectif, tel que réaffirmé dans les déclarations du Quatuor, mais il faut que tous les membres du Quatuor soient pleinement engagés. C'est pourquoi il convient de se féliciter de ce que l'Union européenne pris part à l'accord sur le point de passage de Rafah, mais nous voudrions également voir une plus grande participation de l'ONU pour créer un État de Palestine viable. Cela ne doit plus attendre. Il est à craindre qu'il s'enlise dans des étapes temporaires, intérimaires ou reste un État aux frontières provisoires. Deux États dans la région possédant des frontières non définies, cela n'a pas de sens.

Un État palestinien est essentiel et essentiel maintenant, mais il ne doit pas s'agir de n'importe quel État. Les Palestiniens ont besoin d'un État souverain et viable – un État dont ils seraient fiers – sur la base des frontières définies en 1967, ce qui ne représente que 22 % de ce qui était leur pays. Ce n'est que cela qui permettra à tout accord de jouir de l'adhésion de la majorité du peuple palestinien.

Cela exige la fin complète, totale et définitive des 38 années d'occupation militaire. Un peuple qui demeure sous occupation résistera inévitablement et luttera contre l'occupation, comme nous le montre très clairement l'histoire. Cela, toutefois, n'excusera jamais les attaques contre des civils israéliens innocents, mais mettre fin à la terreur de l'occupation sauvera un plus grand nombre de vies que les murs, les assassinats et les démolitions, entre autres.

Nous nous félicitons également de l'évacuation des colonies de peuplement de la bande de Gaza et de quatre implantations en Cisjordanie. Il faut se réjouir de la liberté de circulation dans toute la bande de Gaza et de la restitution des terres palestiniennes à leurs propriétaires légitimes. Toutefois, cela n'est pas seulement un impératif pour Gaza, mais aussi pour Jérusalem-Est et la Cisjordanie. La construction récente de terminaux frontaliers, comme ceux à la frontière, à Bethléem, à Qalandia et dans cinq autres localités en Cisjordanie sont autant de tentatives de créer des faits accomplis sur le terrain qui saperont la confiance dans tout processus de paix à l'avenir.

Gaza et la Cisjordanie doivent être réellement libres – par terre, par air et par mer. Les points de contrôle ont disparu à l'intérieur de la bande de Gaza; ils doivent maintenant disparaître à l'intérieur de la Cisjordanie. Nous nous sommes félicités de la fin de la colonisation à Gaza; nous aimerions voir également la fin de la colonisation en Cisjordanie.

Le Gouvernement israélien s'est beaucoup enorgueilli de l'évacuation, mais malheureusement, nous, les organisations non gouvernementales, avons constaté une nette augmentation du nombre de colons israéliens et de la superficie des terres occupées par les colonies de peuplement et les infrastructures connexes. Jusqu'ici, il y a eu cette année 11 000 colons de plus qui s'ajoutent aux 400 000 colons illégaux dans les territoires occupés – soit 1 000 colons de plus par mois.

Le Gouvernement israélien a désormais donné la preuve que les colonies de peuplement, même celles en Cisjordanie, peuvent être évacuées. Rien n'excuse l'arrêt de l'évacuation des autres colonies de peuplement à Jérusalem-Est et en Cisjordanie. De fait, il ne faudrait jamais que tout commence et s'arrête à Gaza.

La construction du mur à l'intérieur de la Cisjordanie se poursuit au mépris clair et flagrant de

l'ONU et de la communauté internationale. En refusant d'accepter l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice du 9 juillet 2004 et la résolution consécutive de l'Assemblée générale, le Gouvernement israélien est malheureusement encore une fois en violation du droit international. Il lui incombe clairement le devoir de prendre des mesures pour inverser ce processus destructif.

Le mur, une fois terminé, sera deux fois plus long que la Ligne verte, coupant les unes des autres les communautés palestiniennes, divisant leurs terres, leurs eaux et leurs ressources. La partie orientale du mur dans la vallée du Jourdain suscite une préoccupation accrue. Des mesures doivent inclure la pénalisation des sociétés qui cautionnent la construction du mur à l'intérieur du territoire occupé.

Les activités israéliennes à Jérusalem sont aussi une source importante de préoccupation. Le rapport récent de l'Union européenne sur les activités israéliennes révèle la menace sérieuse qui pèse sur le règlement prévoyant deux États. À peu près 35 à 40 % de l'économie palestinienne dépend de Jérusalem-Est. Les fonds des donateurs pourraient une fois de plus être gaspillés à moins que des mesures ne soient prises. Ils pourraient donc ne servir qu'à soutenir une occupation au lieu d'y mettre fin, à moins que Jérusalem-Est ne soit rouvert aux Palestiniens.

Au total, en tenant compte du mur, des colonies de peuplement, des routes et des camps militaires, c'est en fait seulement 54 % de la Cisjordanie qui demeure actuellement aux mains des Palestiniens. Sous nos yeux, ouvertement, le règlement prévoyant deux États est prisonnier d'une tombe non seulement de béton et de fils barbelés, mais de haine, de colère et de méfiance également.

Les autres composantes d'une paix totale et durable sont, indiscutablement, les droits de l'homme. Ils sont universels et essentiels. Les tortures, les démolitions de maisons, la confiscation des terres, les assassinats et les détentions sans procès ne font qu'aggraver la situation. Les niveaux de violence demeurent trop élevés. D'aucuns pensent qu'un calme relatif règne, mais ce n'est pas ce que pensent les familles des 204 Palestiniens et des 36 Israéliens déjà tués cette année.

La relance économique est vitale. C'est pourquoi les progrès enregistrés à la frontière entre Gaza et l'Égypte sont si encourageants. Pouvoir aller et venir à

volonté est un droit souverain fondamental qui sera sous peu autorisé, nous l'espérons, aux Palestiniens de la Cisjordanie. Nous espérons également que le passage en toute sécurité vers l'aéroport et le port sera ouvert dès que possible.

Mais la situation reste très difficile. Selon la Banque mondiale, à peu près la moitié de la population palestinienne en Cisjordanie et environ 70 % de celle dans la bande de Gaza vit bien en dessous du seuil de pauvreté.

Nous voudrions souscrire à l'appel récent lancé le 16 novembre 2005 par le Secrétaire général pour que les donateurs non seulement continuent à soutenir l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, mais augmentent également. L'Office assume à présent la lourde tâche de nourrir 4,2 millions de réfugiés palestiniens. Les droits des réfugiés, à l'évidence, restent la préoccupation principale des organisations de la société civile dans le monde. Ils ne doivent pas être oubliés.

Les organisations non gouvernementales se tournent aussi vers l'ONU et ses Membres, qui sont les garants du droit international, sans aucune discrimination. Nous espérons que les Membres prendront cela très au sérieux et considéreront que faire respecter le droit est dans l'intérêt de tous les peuples et de toutes les parties.

Mais pour le moment, Israël défie cette institution. Il brandit son poing à la face de l'ONU, se vantant au monde de pouvoir faire tout sans être pris et de pouvoir résister à tout. Cette époque doit prendre fin. Personne ni aucun État ne devrait être au-dessus du droit international et autorisé à tourner l'ONU en dérision. Défendre la primauté du droit ne signifie pas être anti-israélien; cela signifie être pour la paix.

Les organisations de la société civile sont actives sur de nombreux fronts. À la Conférence internationale de la société civile à l'appui de la paix au Moyen-Orient tenue cette année à Paris, les organisations non gouvernementales se sont prononcées en faveur de campagnes de boycott et de désinvestissement et pour l'imposition de sanctions. L'objectif est simple et clair : persuader Israël de se conformer au droit international et de mettre fin à l'occupation – rien de plus, mais absolument rien de moins.

Au cours des prochains mois, il ne fait aucun doute que nous assisterons lors des élections palestiniennes et israéliennes à de possibles changements de gouvernement et de parlements. Il convient tout particulièrement de se féliciter de la tenue des élections palestiniennes, mais elles doivent être libres et régulières, et cela signifie la liberté de circulation tant des candidats que des électeurs.

Rien de tout cela, toutefois, ne portera atteinte aux principes essentiels régissant le règlement total et définitif du conflit – un règlement viable prévoyant deux États avec la sécurité pour tous et sur la base des résolutions du Conseil de sécurité et du droit international. Nous voulons la paix en Palestine, pas d'une Palestine en pièces.

Le Président : Je vous remercie beaucoup, M. Doyle, pour cette importante déclaration. Je vous remercie surtout pour votre présence et pour la coopération que vous continuez d'apporter au Comité.

Je suis heureux d'annoncer que le Comité a reçu des messages de soutien et de solidarité de la part de chefs d'État, de ministres des affaires étrangères, de gouvernements et d'organisations internationales. Je voudrais rappeler que conformément à la pratique, les textes de ces messages seront publiés dans un bulletin spécial de la Division des droits des Palestiniens. Je voudrais simplement vous donner lecture de la liste des messages reçus.

Au niveau des chefs d'État, nous avons reçu des messages des pays suivants : Afghanistan, Algérie, Brésil, Égypte, Émirats arabes unis, Guinée, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jordanie, Namibie, Pakistan, Qatar, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Soudan, Sri Lanka, Tunisie, Turquie, Viet Nam et Yémen.

Au niveau des chefs de gouvernement, nous avons reçu des messages des pays suivants : Bangladesh, Chine, Inde, Mali et Thaïlande. Au niveau des ministres des affaires étrangères, nous avons reçu des messages des pays suivants : Argentine, Azerbaïdjan, Bélarus, Japon, République arabe syrienne, Roumanie et Ukraine. Nous avons également reçu le message du Gouvernement de Madagascar, ainsi que les messages de l'Organisation de la Conférence islamique et de l'Union européenne.

Au nom du Comité, je voudrais exprimer nos sincères remerciements aux chefs d'État et de gouvernement, aux ministres des affaires étrangères, aux gouvernements et aux organisations que je viens de mentionner, ainsi qu'à tous les gouvernements, chefs d'État et ministres qui nous enverront des messages dans les heures et les jours qui viennent. Je voudrais également vous remercier tous pour votre participation à cette séance, pour les efforts inlassables que vous déployez afin de parvenir à un règlement global, juste et durable de la question de Palestine et pour le soutien que vous apportez au Comité dans l'exercice de son mandat.

Les déclarations que nous avons entendues aujourd'hui et les messages de soutien et de solidarité que nous avons reçus sont l'expression de l'appui sans faille de la communauté internationale au rétablissement de la paix au Moyen-Orient et à la réalisation par le peuple palestinien de ses droits inaliénables, sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU et de la légitimité internationale. Je peux vous assurer que les membres du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien ne ménageront aucun effort pour la réalisation de ces objectifs.

Je donne à présent la parole à M. Nasser Al-Kidwa, Ministre des affaires étrangères de l'Autorité palestinienne.

M. Al-Kidwa (Palestine) (*parle en arabe*) : Il y a quelques instants, nous avons entendu le message que le Président Mahmoud Abbas a adressé à l'occasion de cette séance solennelle. Nous participerons tous cet après-midi à l'important débat que l'Assemblée générale organise sur la question de Palestine; aussi me contenterai-je, à titre personnel, en tant que votre ami, Monsieur le Président, et ami de beaucoup de nos collègues présents ici, ainsi qu'à titre officiel, de vous remercier, ainsi que les membres du Comité et tous les ambassadeurs et collègues, pour le soutien et l'aide inlassables apportés à notre juste cause. Je les invite également à continuer de nous soutenir et de nous aider. J'espère que, lorsque nous nous retrouverons l'année prochaine, nous serons plus proches de l'indépendance et de la souveraineté nationales de notre État, la Palestine, avec Jérusalem Est pour capitale.

Le Président : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Ministre, pour cet important message que vous venez de nous délivrer. Nous vous exprimons

notre gratitude d'avoir tout entrepris pour être des nôtres aujourd'hui. Nous attendons avec beaucoup d'impatience les informations de première main que vous nous apporterez cet après-midi sur la situation dans le territoire palestinien occupé. Je vous prie de bien vouloir faire part à S. E. M. Mahmoud Abbas, au Premier Ministre Qoreï, de tous nos sentiments de solidarité avec le peuple palestinien dans sa lutte pour la réalisation de ses aspirations légitimes à l'autodétermination et à l'indépendance nationale.

Je tiens aussi à assurer le Premier Ministre de l'Autorité palestinienne, l'Autorité palestinienne et le peuple palestinien de la ferme détermination du Comité à poursuivre ses efforts, conformément à son mandat pour promouvoir un règlement global, juste et durable de la question de Palestine.

Avant de lever cette séance solennelle, je tiens à remercier tous ceux qui ont contribué à la bonne organisation de cette cérémonie commémorative. Je souhaite en particulier exprimer notre gratitude aux fonctionnaires de la Division des droits des Palestiniens, au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, au Département de l'information, au Bureau des services centraux d'appui, aux interprètes, aux traducteurs, aux rédacteurs des communiqués de presse et aux préposés à la salle de conférence pour leur dévouement et la qualité de leurs services.

Je voudrais également rappeler qu'un spectacle de danse palestinienne, présenté sous les auspices du Comité en coopération avec la Mission permanente d'observation de la Palestine, aura lieu ce soir à 19 h 30 dans la salle de conférence 4. La troupe El-Funoun interprétera « Dancing Tragedies and Dreams ». Le spectacle sera précédé d'une réception à laquelle vous êtes tous conviés.

À la fin de la présente séance, à 13 heures, dans l'auditorium de la bibliothèque Dag Hammarskjöld, vous êtes tous invités à assister à la projection du film « Route 181 ». La première partie du film sera projetée ce soir; les deuxième et troisième parties, demain et le 1^{er} décembre respectivement.

Je vous remercie encore une fois pour votre participation.

La séance est levée à 13 h 20.